

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
15 février 2021

---

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3879)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 331

présenté par  
M. Reiss

-----

**ARTICLE 2**

Rédiger ainsi l'alinéa 2 :

« Après le deuxième alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé : ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette rédaction permettrait de maintenir la clause de conscience telle qu'elle existe actuellement en y ajoutant la communication des noms de praticiens susceptibles de réaliser cette intervention.